

Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 27 logements pour étudiants, place de l'Europe à Planoise - Garantie de la Ville à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de type prêt locatif fongible d'un montant de 5 828 996 F à de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Pour financer le programme de construction de 27 logements pour étudiants, place de l'Europe à Planoise, l'Office Municipal d'HLM de Besançon envisage de contracter un emprunt de type prêt locatif fongible avec préfinancement de 12 mois, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux révisable de 5,8 % avec taux de progression des annuités de 1,95 % pour une durée de 32 ans.

La garantie communale est sollicitée à hauteur de 50 %, les 50 % restants devant être garantis par le Département du Doubs.

Le Conseil Municipal est invité à réserver une suite favorable à cette demande et à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon tendant à obtenir la garantie communale, à hauteur de 50 % pour un emprunt de 5 828 996 F destiné à financer la construction de 27 logements pour étudiants à Planoise,

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunt déjà garantis ou cautionnés par la commune à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas le pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un emprunt d'un montant de 5 828 996 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 32 ans au taux actuel de 5,8 %.

Le taux initial sera celui en vigueur à la date d'établissement du contrat. Toutefois, la garantie de la Ville ne s'appliquera que dans la limite des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis et assimilés publiés par l'INSEE (TMO).

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Besançon s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public Municipal d'HLM.

M. JACQUEMIN : Je profite de ce rapport Monsieur le Maire pour reposer la question concernant le logement étudiants et la politique d'accueil des étudiants à Besançon. J'avais souhaité qu'il y ait une commission d'étude et de travail là-dessus. Où en est-on ? Pouvez-vous me dire si vous envisagez de la

monter ? Le logement étudiants est un thème pour lequel d'ailleurs la Ville n'est pas la seule concernée, mais la vie étudiante à Besançon, culturelle, les conditions d'accueil sont aussi très importante.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et nous nous y employons.

M. VUILLEMIN : Je suis toujours un peu surpris par ce type de question car depuis plus d'un an maintenant, depuis septembre 1990 à peu près, fonctionne un groupe de travail Ville - Rectorat - Université, université au sens large c'est-à-dire avec le CROUS, groupe de travail qui s'est réuni pendant un an régulièrement tous les mois avec lequel ont été abordés non seulement les problèmes je dirais de construction de locaux pédagogiques mais également tous les problèmes d'accueil d'étudiants, qu'il s'agisse du logement ou de la restauration. Le programme présenté aujourd'hui est un élément parmi d'autres du programme de construction de logements étudiants qui a été étudié, mis en place dans le cadre de ce groupe de travail. Je pense que M. le Député, dans le cadre de la Commission Urbanisme a certainement eu des échos du travail de ce groupe qui suit régulièrement ces problèmes. Je suis toujours surpris d'entendre dire qu'il n'y a pas de concertation ou de travail en équipe, etc. car ce travail existe depuis plus d'un an.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que les Conseillers sont au courant des résultats de ce groupe de travail ? C'est peut-être ce qui manque la communication entre ce groupe qui travaille effectivement j'en suis informé par Jacques VUILLEMIN qui m'y représente et le Conseil. Peut-être que ce n'est pas répercuté suffisamment. Mais nous n'en sommes pour l'instant qu'au stade préalable. Toutefois, il serait intéressant que tu puisses peut-être faire une communication sur ce point.

M. VUILLEMIN : J'envisage, si tu en es d'accord, de faire comme l'an dernier une communication sur la rentrée universitaire lors du prochain Conseil Municipal et à cette occasion, je pourrai présenter le résultat de tous ces travaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur le Député, cela vous convient-il ?

M. JACQUEMIN : Pas tout à fait Monsieur le Maire. Je sais bien qu'il y a une structure qui travaille sur ce sujet, mais je voulais par mes propos vous faire comprendre que nous souhaitions être tenus au courant de manière plus régulière et plus systématique de cette réflexion, de telle sorte que nous puissions nous-mêmes apporter notre contribution à cette réflexion. C'était le sens de mon intervention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que quand des structures existent on ne peut pas non plus vous tenir au courant au jour le jour de tout ce qui se fait à l'intérieur de ces structures, mais en tout cas nous y sommes présents et nous faisons un effort.

Je suis intervenu auprès de M. DEBARGE il y a 15 jours pour que des PLA soient attribués justement pour les logements étudiants, cela avait été demandé par ce groupe de travail et par la Préfecture. Nous avons besoin aussi de PLA 1991 car 1992 sera encore plus difficile. En tout cas, nous faisons en direction du logement étudiants des efforts sérieux alors que cela n'est pas dans nos compétences finalement, mais nous sommes soucieux d'accueillir les étudiants qui sont de plus en plus nombreux dans notre ville et nous nous en réjouissons.

M. NACHIN : Vous avez reçu Monsieur le Député-Maire au début de l'été, un courrier du Président de l'Association Les Enfants de Tchernobyl l'antenne de Franche-Comté qui demandait que la Ville de Besançon, comme d'autres municipalités franc-comtoises, s'associe à l'action menée par cette association, dont le but est d'apporter une aide médicale effective à la population ukrainienne et cela se traduit pratiquement par l'accueil d'enfants de la région de Tchernobyl. Certains sont venus cet été dans la région de Montbéliard, Belfort, ç'aurait été bien que Besançon aussi manifeste sa solidarité avec la population ukrainienne de cette façon-là. Vous n'avez pas répondu au courrier qui vous était adressé. J'ai demandé au moins de septembre quelle était la suite donnée à cette demande, on m'a dit que cela avait été transmis à Mme KUNSTLER, qu'on devait en discuter en Municipalité le 21, apparemment cela n'a pas été fait. Alors je voudrais savoir si c'est remis à plus tard ou s'il y a une fin de non-recevoir ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne vous a peut-être pas informé mais la question a été soulevée, c'est vrai, en Municipalité et nous avons décidé de répondre non, car on ne peut pas agir tous azimuts. Nous avons nos créneaux bien particuliers, notamment en direction de ces pays où nous travaillons, nous agissons, on ne peut pas trop se disperser. Si la réponse ne vous a pas été communiquée, on fera le nécessaire mais en tout cas elle est négative.

M. NACHIN : Je voudrais simplement dire qu'il serait peut-être en effet contradictoire de subventionner des manifestations d'EDF comme la Ville de Besançon l'a fait lorsqu'il y a eu l'exposition d'EDF et la sécurité dans les centrales nucléaires et aider cette association qui travaille pour les victimes de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Je crois qu'il y a quelque chose de logique dans le refus que vous opposez à notre demande ; je constate simplement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vos choix ne sont pas les nôtres. Peut-être que nos choix ne vous conviennent pas, c'est bien normal, sinon il n'y aurait pas de raison que vous critiquiez.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote), adopte cette délibération.